

Motion du 15 mars 2006 de la commission Agenda 21: «Mobility: pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 28 avril 2008, dans le rapport M-607 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer aux entreprises d'auto-partage un minimum de dix places de parcage, notamment dans les parkings gérés par la Gérance immobilière municipale, en des endroits divers de la ville de Genève à forte densité de voitures résidentes;
- à demander au Conseil d'Etat de mettre à la disposition des entreprises d'auto-partage des places de parc en surface sur le territoire de la Ville de Genève;
- à accompagner ces mesures d'une campagne de promotion ciblée sur les quartiers concernés;
- à évaluer les effets de ces mesures après trois ans et à rendre un rapport au Conseil municipal;
- à prendre des mesures rapides pour que les services de la Ville de Genève remplacent, autant que possible, une part de leur parc automobile par des contrats avec les entreprises d'auto-partage, permettant ainsi que d'autres personnes intéressées puissent bénéficier des véhicules réservés à la Ville de Genève lorsque celle-ci ne les utilise pas (soir, week-end, etc.);
- à encourager les entreprises d'auto-partage à proposer davantage de véhicules «propres», libérant moins de CO₂ dans l'atmosphère;